 <p>La Boissière - École</p>	<p>RÉPUBLIQUE Commune de La Boissière-École Département des Yvelines</p>
<p>DÉLIBÉRATION N° 2022/09/06</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>L'An Deux Mil Vingt-Deux, le vingt-trois septembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Mme Anne-Françoise GAILLOT.</p>
<p>Date de convocation : 16/09/2022 Date d'affichage : 16/09/2022</p>	<p><u>Présents</u> : Mmes et MM. Anne COER ; Chantal COULANGE ; Pascal CRESSIAUX ; Frédéric DAUDE ; Louise FENELON ; Laurent FOIRIEN ; Pascal LE MENN ; Christian LETOURNEUR ; Francis MERCIER ; Marie-Claire REMY ; Virginie VARON ; Olivier WATRIN</p>
<p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p>En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15</p>	<p><u>Absents</u> : Mme Nicole DOUMENG, excusée, donne pouvoir à M. Pascal LE MENN ; Mme Françoise RISTERUCCI, excusée, donne pouvoir à M. Francis MERCIER.</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>M. Francis MERCIER a été élue secrétaire de séance</p>

**Réhabilitation/reconstruction du Centre de Loisirs
Attribution du lot n°1 – Aménagement des abords et réseaux**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Pour donner suite au marché dit CLSH LBE MAPA 2022 pour le lot n°1, une négociation a été engagée avec les entreprises . L'entreprise POLVE a présenté une nouvelle offre et une variante proposée qui laisse à la mairie l'engazonnement et rétablit l'accès au bâtiment sur l'accès existant.

De ce fait, la nouvelle offre de l'entreprise s'établit à un montant de 51 037,00 HT.

La commission d'appel d'offres réunie le 16 septembre 2022 a émis un avis favorable à cette nouvelle proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

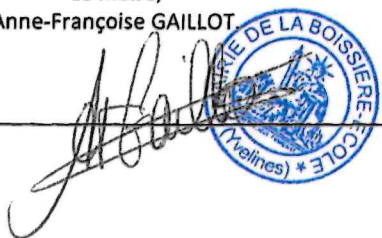
- **ATTRIBUE** le lot n°1 -aménagement des abords et réseaux à l'entreprise Polvé SARL

sisse : : 2 Rue de Marsigny 28 170 Le Boullay les deux Églises

pour un montant de : 51 037,00 € HT

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2022.

<p>En vertu de l'article L2131-1 du C.G.C.T.</p> <p>Le Maire de La Boissière-Ecole atteste que le présent document a été publié le 4 OCT. 2022 par voie d'affichage et transmis en Sous-Préfecture le et qu'il est donc exécutoire.</p>	<p>Fait et délibéré en séance du 23 septembre 2022 et ont signé au registre tous les membres présents. Certifié conforme au registre des délibérations.</p> <p>Le Maire, Anne-Françoise GAILLOT</p> 
--	--